

VALFRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

SWISSLIFE GESTION PRIVEE



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	9
Rapport du commissaire aux comptes	17
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	22
Actif	22
Passif	23
Compte de résultat	24
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	27
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	28
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	32
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	33
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	34
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	35
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	35
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	37
Exposition directe sur le marché des devises	38
Exposition directe aux marchés de crédit	39
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	40
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	41
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	42
Créances et dettes - ventilation par nature	42
Frais de gestion, autres frais et charges	43
Engagements reçus et donnés	45
Acquisitions temporaires	45
Instruments d'entités liées	46
Détermination et ventilation des sommes distribuables	47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	48
Inventaire des actifs et passifs	49
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	51
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	53

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	54
Synthèse de l'inventaire	55

Commercialisateur	SWISS LIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme – 75001 Paris
Société de gestion	SWISS LIFE GESTION PRIVÉE 7, Place Vendôme – 75001 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SWISS LIFE BANQUE PRIVÉE 7, Place Vendôme – 75001 Paris
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Monsieur Arnaud PERCHERON.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Françaises

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation des résultats.

Garantie :

Néant.

Opc d'opc :

Moins de 10% de l'actif net

Objectif de gestion :

ValFrance a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur l'horizon de placement recommandé, une performance nette de frais supérieure à celles des marchés actions français représentés par l'indice CAC 40.

Indicateur de référence :

Le style de gestion est discrétionnaire, et la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence ; le gérant utilisera cependant le CAC 40 comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 cours de clôture, dividendes réinvestis.

Il se compose de 40 valeurs, sélectionnées parmi les 100 premières capitalisations de la Bourse de Paris. Ces valeurs sont choisies en fonction d'exigences multiples (capitalisation, liquidité et représentativité sectorielle) et sont représentatives des plus grands secteurs économiques. Leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. Chaque titre a un poids proportionnel au capital de la société qu'il représente.

Il est valorisé dividendes nets réinvestis et au cours de clôture.

Les informations relatives à cet indice sont disponibles sur le site <http://www.euronext.com>.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le Fonds n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison à posteriori de la performance. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Swiss Life Gestion Privée dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice. **Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.**

Stratégie d'investissement :

Les stratégies utilisées

ValFrance est investi en actions françaises à 75% minimum de l'actif net, conférant au Fonds Commun l'éligibilité au PEA – Plan d'Épargne en Actions.

ValFrance est un fonds de sélection de valeurs « stock picking » pur. Il propose une gestion sans contraintes de style de gestion, taille de capitalisation ou secteurs d'activités. L'indice de référence du Fonds est utilisé uniquement à des fins de comparaison des performances et des risques.

La réalisation de l'objectif de gestion dépend de la capacité du gérant à identifier les valeurs offrant un potentiel d'appréciation significatif. La sélection de titres découle d'un processus d'investissement basé sur une double démarche : une approche « top-down » (macroéconomique), qui vise à identifier les thématiques d'investissement porteuses de croissance et une analyse fondamentale des sociétés complétée par des rencontres régulières avec des dirigeants.

Le Fonds est concentré sur 30 à 40 convictions en moyenne. Celles-ci sont gérées activement avec une recherche d'optimisation du prix de revient.

Le Fonds offre un positionnement sur des valeurs moyennes et privilégie un accompagnement dans le temps des entreprises.

ValFrance respecte les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif net en actions françaises.
- De 0% à 25% de l'actif net en actions cotées de pays de la zone euro, de tous secteurs et de toutes capitalisations.
- De 0% à 10% de l'actif net en actions hors de la zone euro.
- De 0% à 25% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs de la zone euro, libellés en euros, de notation court-terme A-2 minimum selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent chez Moody's, Fitch en concordance avec les analyses internes de la société de gestion (ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Critères en matière de risque de durabilité – Règlement Disclosure :

Le Règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement Disclosure) établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Le Fonds relève de l'article 6 du Règlement précité. La société de gestion n'a pas classé le FCP en tant que produit soumis à l'article 8 ou à l'article 9 du Règlement Disclosure. En effet, il ne promeut pas les facteurs de durabilité, notamment « ESG » et ne maximise pas l'alignement du portefeuille sur ces facteurs. Le FCP ne tient pas compte des critères de durabilité, car ces derniers ne sont pas jugés pertinents au regard de la stratégie d'investissement. Ces critères de durabilité ne sont donc pas intégrés au suivi des risques. La stratégie de gestion du FCP n'intègre pas d'approche sélective extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements tels que défini par le Règlement Disclosure ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités du Fonds.

Prise en compte de la taxonomie européenne¹:

Les investissements sous-jacents au FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement européen (UE) 2020/852.

¹ L'expression renvoie au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie ».

Les actifs

Actions :

Le Fonds investit un minimum de 75% de son actif net en sociétés françaises.

Le solde pourra être représenté par des actions cotées dans la zone, et à hauteur de 10% de l'actif net maximum sur l'ensemble des marchés réglementés à travers le monde, quel que soient leur capitalisation boursière et leur secteur.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut être investi en instrument du marché monétaire à hauteur de 25% réparti de la manière suivante :

- soit conserver sous la forme d'espèces proprement dites, dans la limite de 10% de l'actif du Fonds,
- soit placer en titres de créances négociables, d'émetteurs de la zone euro, libellés en euros dont l'échéance maximale est de trois mois

: les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme A-2 minimum ou équivalent chez Moody's,

Fitch (ou de notation jugée équivalente par la société de gestion), en concordance avec les analyses internes de la société de gestion

- soit utiliser le placement de la trésorerie dans des OPCVM monétaires dans la limite de 10 % de l'actif.

Parts ou actions d'OPCVM :

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen, en parts ou actions de FIA de droit français ou européen.

Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par la société de gestion.

Instruments financiers dérivés

Le FCP n'intervient pas sur les marchés dérivés.

Titres intégrant des dérivés : Néant.

Dépôts

Pour sa gestion de trésorerie, le FCP pourra être amené à utiliser les dépôts dans les limites de la réglementation.

Emprunts d'espèces

Le Fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats) de façon exceptionnelle et marginale (1% de l'actif net).

Opérations d'acquisition et de cession temporaires : Néant.

Profil de risque :

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Des procédures de gestion des conflits d'intérêt ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

La performance du Fonds dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les sociétés les plus performantes.

Risque de marché actions

Le Fonds est exposé au minimum à 75% de l'actif net en actions, la valeur du Fonds peut baisser significativement si les marchés actions baissent. Il faut noter que des événements géopolitiques ponctuels peuvent altérer la confiance des investisseurs dans la classe d'actif « actions ». L'appétit des investisseurs ou son aversion pour le risque sont des facteurs globaux pouvant entraîner de fortes variations du marché et de sa volatilité.

Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation (comprise entre 200 millions d'euros et 1 milliard d'euros)

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petite capitalisation (Small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

Risque de change

Le Fonds peut investir dans des instruments libellés dans des devises étrangères hors zone euro mais de manière accessoire. La valeur liquidative du Fonds peut baisser si les taux de change varient.

Risque de crédit

Le risque de défaillance correspond au risque des émetteurs publics et privés, conduisant ceux-ci à un défaut de paiement, du fait de la mauvaise situation financière dans laquelle il se trouve, ce qui peut entraîner une perte de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

Il se traduit soit par l'impossibilité de vendre un titre ou soit par une décote sur son prix de vente. Ce risque est d'autant plus important que les volumes d'échange sont faibles sur le marché.

Risque de durabilité

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, Swiss Life Gestion Privée ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du Fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DIC et le prospectus. Swiss Life Gestion Privée a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Tous souscripteurs.**

Le Fonds convient à des investisseurs institutionnels ou personnes physiques souhaitant placer une part de leurs actifs dans un portefeuille d'actions françaises, dans une perspective d'investissement à long terme.

Il est destiné à des investisseurs conscients des risques inhérents à la détention de parts dans un tel Fonds, c'est à dire des risques des marchés actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de ce Fonds.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion).

Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

Une Personne non Éligible est une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.902). Une telle définition des "US Persons" est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>. La traduction non officielle française est disponible sur le site <https://banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée.html>.

Définition de l'US Person :

« US Person » est définie comme toute personne des États-Unis au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933 (la « Loi sur les valeurs mobilières »), la définition de ce terme pouvant être modifiée par les lois, règles, règlements ou interprétations juridiques ou administratives.

« US Person » des États-Unis désigne, sans s'y limiter :

- a) Toute personne physique résidant aux États-Unis ;
- b) Toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ;
- c) Toute succession (ou « trust » dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person (Personne américaine) ;
- d) Toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une U.S. Person trustee est une « US Person » ;
- e) Toute agence ou filiale succursale d'une entité non américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ;
- f) Tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ;
- g) Tout compte géré de manière discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et

h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par un U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP est éligible au PEA.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des

instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Statut FATCA du FCP permettant à celui-ci, le cas échéant, de bénéficier de dispositions fiscales plus favorables

Le FCP relève du statut d'« institutions financières réputées conformes listées au II-B de l'Annexe 2 de l'IGA » (non reporting french FI / deemed compliant / certain collective investment vehicles).

Indications relatives à l'échange automatique d'informations (AEOI)

Pour répondre aux exigences de l'Échange Automatique d'Informations (Automatic Exchange of Information – AEOI), la société de gestion peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur les porteurs du FCP à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des porteurs et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. Le porteur sera tenu de se conformer à toute demande de la société de gestion de fournir ces informations afin de permettre à la société de gestion de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, le porteur est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

Indications relatives à l'échange automatique d'informations en rapport avec les dispositifs transfrontières (DAC6)

Pour répondre aux exigences de l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, la société de gestion peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur les porteurs du FCP à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des porteurs et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. Le porteur sera tenu de se conformer à toute demande de la société de gestion de fournir ces informations afin de permettre à la société de gestion de se conformer à ses obligations de déclarations. À défaut de réponse du porteur, dans le cas où le dispositif serait considéré comme déclarable, ou en l'absence de l'un des éléments requis, la société de gestion sera dans l'obligation de déclarer certaines informations sur le porteur et le dispositif aux autorités fiscales concernées.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par le Fonds ou la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est communiquée quotidiennement sur internet : www.banqueprivée.swisslife.fr.
- Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de SWISSLIFE GESTION PRIVÉE – 7, Place Vendôme – 75001 Paris.
- Date de création du Fonds : 10 octobre 1984.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

VALFRANCE Rapport annuel 2025

Compte rendu de l'activité

Année 2025 : L'essentiel concernant la gestion du portefeuille :

L'année 2025 s'achève sur un bilan contrasté pour la Bourse de Paris. Si le CAC 40 a retrouvé des couleurs après une année 2024 bien morose, l'indice n'a pas réussi à suivre le rythme de progression de ses voisins européens et américains.

La France a connu une année 2025 marquée par une forte incertitude politique. Le vote difficile du budget, les tensions gouvernementales et le creusement du déficit public ont inquiété les investisseurs étrangers. Une prime de risque qui se traduit par un écart croissant entre les taux d'emprunt français et allemands, pénalisant l'attractivité des actions françaises.

Par ailleurs, le secteur du luxe qui représente plus de 25% de la capitalisation boursière du CAC 40 est resté à la traîne surtout sur le premier semestre de l'année, pénalisé par la morosité de la consommation intérieure chinoise. Fort heureusement, les valeurs moyennes qui n'avaient pas battu l'indice phare de Paris depuis 2018 ont pris leur revanche cette année. Quelques variations spectaculaires sont même à signaler dans ce compartiment en particulier dans les secteurs de la défense et des Biotechs.

➤ Performance part (s) vs Indice

Le présent rapport annuel a trait à l'exercice 2025 écoulé ayant débuté le 1er janvier 2025 et clôturé le 31/12/2025 :

Fonds	Performance de la part	Performance de l'indicateur de référence
FR0000973711 ValFrance	17,70 %	13,32%
<i>La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs.</i>		

Ainsi, le fonds **ValFrance affiche une hausse de +17,70 % sur l'année 2025** et surperforme nettement son indice de référence, le CAC 40 dividendes réinvestis (+13,32 %). Il se classe **11e sur 95** fonds de sa catégorie, selon Europerformance.

Au titre des succès de l'année, les principaux contributeurs à la performance du portefeuille ont été les valeurs moyennes : **Exosens (+150 %)**, **Wallix (+84 %)**, **Spie (+68 %)**, **Medincell (+63 %)** et **Valeo (+26,7 %)**.

À l'inverse, deux positions ont malheureusement pesé significativement sur notre fonds : **Pernod Ricard (-29 %)** et **FDJ (-25 %)**.

Vie de l'OPC sous l'exercice

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

VENTES	ACTIFS EN EURO
TOTALENERGIES	1 672 143.00 €
ASML HLDG	1 051 985.00 €
FDJ	1 042 160.00 €
ARGAN	968 000.00 €
SOCIETE GENERALE	964 180.00 €
BIOMERIEUX	908 905.00 €

Le mouvement le plus significatif concerne **TotalEnergies**, motivé par la **conjuncture baissière sur le marché du pétrole** observée tout au long de l'année 2025. La détente des prix du baril de brut a pesé sur les marges des producteurs, nous incitant à réduire notre exposition avant une potentielle érosion des cash-flows du groupe.

La sortie de la ligne **Société Générale** répond à une logique de **crystallisation des gains** suite à une performance boursière exceptionnelle au cours de l'exercice.

Après une période de forte réorganisation et de baisse des coûts, l'entreprise a enfin validé son retour à une rentabilité solide, permettant au titre de remonter la pente de manière significative. Nous avons alors jugé opportun de matérialiser cette plus-value à un niveau de valorisation optimal, préférant réallouer ces capitaux vers des secteurs offrant des relais de croissance pour 2026.

La cession d'**ASML** répond à une prise de bénéfices prudente face aux **doutes sur les valorisations excessives** des acteurs de l'Intelligence Artificielle, anticipant une phase de forte volatilité sur le secteur technologique.

Par ailleurs, nous avons procédé à la cession des lignes **Argan** et **FDJ Group**. Ce choix s'appuie sur une volonté de réduire notre exposition aux valeurs fortement dépendantes de la **conjuncture domestique française**, très pénalisées en bourse par la hausse de la **pression fiscale** de la part du gouvernement. La baisse de notre exposition à **Biomérieux** répond plutôt à une dynamique de révision bénéficiaire suite à la **baisse de 13% du dollar contre euro** cette année.

Ces arbitrages nous ont permis de libérer des liquidités pour les redéployer vers des actifs offrant un potentiel de revalorisation plus attractif à court et moyen terme.

ACHATS	ACTIFS EN EURO
VALEO	1 628 900.00 €
AIRBUS	1 502 326.00 €
EXOSENS	1 410 372.00 €
SANOFI	1 340 064.00 €
BOUYGUES	1 153 100.00 €
EURONEXT	1 113 600.00 €

L'acquisition d'**Exosens** et le renforcement d'**Airbus** : Ces mouvements marquent notre volonté d'accroître l'exposition aux secteurs de la défense et de l'aéronautique. L'attrait de ces entreprises repose sur la **solidité des carnets de commandes** civils et sur la reconstitution massive des capacités de souveraineté, notamment soutenue par les budgets historiques de réarmement de l'ensemble de l'Europe.

Parallèlement à nos investissements de croissance visible, Nous avons identifié un fort potentiel d'appréciation sur **Valéo** et **Sanofi**, deux grands leaders industriels à la traîne boursièrement. **Leurs valorisations actuelles, extrêmement basses**, présentent une déconnexion avec leurs fondamentaux. Nos cas d'investissement envisagent une normalisation de leurs multiples de valorisation à mesure que le marché reconnaîtra leur capacité de génération de cash-flow et leur avance technologique.

Les grandes orientations de gestion pour ce début 2026 :

Malgré les incertitudes liées aux futures décisions en provenance de la maison blanche, l'année 2026 s'ouvre sous des auspices plutôt favorables pour la bourse de Paris, portée par le soutien budgétaire allemand, une politique monétaire plus accommodante aux États-Unis et une dynamique solide des résultats d'entreprises.

Dans ce contexte, notre stratégie d'investissement s'articule autour de quatre axes :

- **L'aéronautique-défense & technologies de pointe** (26 % de notre fonds) avec des positions sur Airbus, Safran, Exosens, Infineon, Biomérieux, Medincell, Vusion Group.
- **La révolution de l'intelligence artificielle & la hausse besoins électriques** (24 % de notre fonds) : Essilor Luxottica, Publicis, Schneider Electric, Legrand, Spie.
- **Les titres fortement décotés et à fort potentiel de revalorisation** (23 % de notre fonds) : financières et automobile en tête, avec BNP Paribas, Axa, Stellantis, Valeo, mais aussi Pernod Ricard, Sanofi, Atos, Air Liquide et TotalEnergies.
- **Les moyennes capitalisations** (21,5 % de notre fonds) : en complément des valeurs déjà citées, mentionnons ID Logistics, Elis et Rubis.

A fin 2025, ValFrance demeure pleinement investi.

Renseignements réglementaires :

- Votre fonds n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas au 31/12/2025 des parts d'OPC gérés par Swiss Life Gestion Privée ou par le groupe.

Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

➤ **Variation de l'actif**

Au cours de l'exercice, l'actif net est passé de 42 341 351.03 € à 48 124 120.23 € (+ 13,66%). Le nombre de parts est passé de 15 711.30 à 15 171.27 au cours de l'exercice soit une diminution de -

3,44%.

Ainsi, malgré la bonne performance de Valfrance cette année (+17.7%), le chaos politique provoqué par la dernière dissolution et les craintes de hausse de la fiscalité liées à notre niveau d'endettement ont entraîné des rachats.

Ces tensions ne doivent toutefois pas occulter les parcours boursiers remarquables de nombreuses entreprises françaises et de notre sélection.

➤ **Faits marquants de l'exercice 2025**

RAS

➤ **Rappel de la procédure de sélection des intermédiaires et contreparties**

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de ses ordres de comptes ou OPC déposés chez Swiss Life Banque Privée, Swiss Life Gestion Privée a choisi de passer par un intermédiaire unique, à savoir Amundi Intermédiation, établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'entreprise d'investissement pour fournir les services de réception et de transmission d'ordres et d'exécution d'ordres pour le compte de tiers.

Amundi Intermédiation en tant que PSI des services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible via le lien suivant : <https://legroupe.amundi.com/Metonav-Footer/Footer/Quick-Links/Documentation-legale>

Une liste principale de brokers agréés est établie par Amundi Intermédiation par classe d'instruments et regroupe plusieurs intermédiaires sur chaque classe d'instruments financiers selon les critères et méthodologies décrits dans sa politique de sélection de d'exécution. Cette liste est présentée à minima annuellement en Comité de sélection des brokers à Swiss Life Gestion Privée, qui valide alors les brokers proposés par Amundi Intermédiation et demande éventuellement l'ajout et/ou la suppression de certains brokers.

Les ordres seront dirigés en fonction des meilleures conditions de réalisation offertes, soit vers les Marchés Réglementés (MR), les Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN), les Systèmes Organisés de Négociation (SON), les Internalisateurs Systématiques (IS) ou tout prestataire susceptible de fournir dans un cadre bilatéral (OTC) les meilleures conditions possibles. Les types de lieux d'exécution par classe d'Instruments Financiers ainsi que la stratégie appliquée par Amundi Intermédiation afin d'obtenir la meilleure exécution possible sont décrits dans la Politique de sélection et d'exécution d'Amundi Intermédiation.

La qualité d'exécution d'Amundi Intermédiation est contrôlée régulièrement par Swiss Life Gestion Privée et l'efficacité de cette politique fait l'objet d'un examen périodique et dès qu'un changement significatif a une incidence sur l'exécution des ordres de Swiss Life Gestion Privée.

La politique de sélection des intermédiaires en vue de l'exécution des ordres de Swiss Life Gestion Privée est disponible sur le site internet de la société de gestion :

<https://banqueprivee.swisslife.fr/swiss-life-banque-privee/footer/Documentation-reglementaire.html>.

➤ **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet : www.banqueprivee.swisslife.fr.

➤ **Risque global**

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : la méthode retenue est celle de l'engagement.

➤ **Droits de vote**

Le gestionnaire s'est attaché, conformément au règlement de l'AMF et à sa politique de vote, à exercer lors des Assemblées Générales de chaque société les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille, sous réserve des difficultés administratives occasionnées par exemple par les délais impartis, notamment lorsque l'exercice des droits de vote s'effectue à l'étranger. Les droits de vote sont librement exercés et les décisions de vote sont guidées par l'intérêt des porteurs de parts.

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

➤ **Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre**

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

➤ **Critères ESG**

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

➤ **Points SFDR / Taxonomie**

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

➤ **Politique ESG**

SwissLife Gestion Privée a élaboré une politique en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») décrivant la démarche de la société de gestion concernant la prise en compte de critères ESG pour la sélection de titres en direct ou d'OPC.

Cette politique est disponible sur le site internet au lien suivant : <https://banqueprivee.swisslife.fr/content/dam/frbp/documentation-reglementaire/services-d-investissement/politiques-de-swiss-life-gestion-privee/>.

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

➤ **Politique de rémunération**

1- **Objectif**

La société de gestion a mis en place une politique de rémunération adaptée à sa taille, à son organisation et à ses activités, qui a pour objet d'encadrer les pratiques concernant les différentes rémunérations des salariés ayant un pouvoir décisionnaire, de contrôle ou une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPC gérés.

Elle vise également à ne pas encourager une prise de risque excessive qui irait notamment à l'encontre du profil de risque des OPC gérés.

La société de gestion a mis en place des mesures afin de prévenir les conflits d'intérêt.

La Politique repose sur une évaluation annuelle des collaborateurs de Swiss Life Gestion Privée, basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Elle porte à la fois sur la rémunération fixe, la rémunération variable (basée sur des critères de performance individuelle et/ou collective) et enfin les avantages en nature.

2- Périmètre

La Politique s'applique à tous les collaborateurs de Swiss Life Gestion Privée. Conformément à la Directive OPCVM 5, des mesures spécifiques s'appliquent aux catégories de personnel suivantes :

- la Direction Générale,
- les preneurs de risques (gérants de fonds et gérants de portefeuilles),
- les personnes exerçant une fonction de contrôle,
- tout salarié qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risque de la société de gestion ou des OPCVM qu'elles gèrent.

3- Gouvernance

La Politique de Rémunération de Swiss Life Gestion Privée est adoptée par le Conseil d'Administration de la société de gestion dans l'exercice de sa mission de surveillance. Il est également en charge de sa supervision, de sa mise en œuvre et du réexamen au moins une fois par an de ses principes généraux. Ces tâches ne sont exécutées que par des membres qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion concernée et sont compétents en termes de gestion des risques et de systèmes de rémunération.

Le Conseil d'Administration n'a pas constaté d'anomalies dans la Politique de Rémunération sur l'année.

La Direction Générale arrête chaque année dans le cadre des principes fixés en Conseil d'Administration les décisions de cadrage du processus de rémunération et assure le suivi du respect des enveloppes et des principes tout au long du processus

Au regard du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille et au caractère non complexe de son activité et des produits traités, Swiss Life Gestion Privée n'a pas mis en place de Comité de Rémunération. Seul le Conseil d'Administration est en charge de l'adoption de la Politique de Rémunération dans l'exercice de sa mission de surveillance.

4- Contrôle

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Swiss Life Gestion Privée intervient dans l'élaboration et la modification de la Politique et est fonctionnellement distinct des collaborateurs ayant des fonctions opérationnelles.

Par ailleurs, la Politique fait l'objet d'une évaluation interne indépendante a minima annuelle dont l'objectif est de vérifier qu'elle est conforme à la politique et principes de rémunération adoptés par le Conseil d'Administration de Swiss Life Gestion Privé dans sa mission de surveillance.

Aucune anomalie n'a été constatée dans l'examen annuel fait par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

5- Grands principes

La rémunération des collaborateurs de Swiss Life Gestion Privée se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable discrétionnaire et, pour certains, d'avantages en nature. Tous les collaborateurs bénéficient d'une rémunération discrétionnaire non garantie, hormis les éventuelles nouvelles embauches qui peuvent bénéficier, au cas par cas, d'une rémunération discrétionnaire garantie la première année.

Le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre ces différentes composantes de manière à ce que la partie variable de la rémunération ne soit pas disproportionnée dans la rémunération totale de chaque collaborateur.

Les collaborateurs des fonctions de contrôle sont rémunérés en fonction de la réalisation des objectifs liés à leurs fonctions et de manière indépendante des performances des activités contrôlées.

Concernant les rémunérations variables, Swiss Life Gestion Privée a décidé d'appliquer les préconisations de la Directive OPCVM 5 sur la rémunération variable des collaborateurs identifiés comme pouvant avoir une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion à partir du moment où pour cette catégorie de personnel (les preneurs de risques), la rémunération variable de chaque collaborateur est supérieure à 200K€ annuelle.

Swiss Life Gestion Privée appliquera alors les principes suivants :

- L'étalement de 50% de la rémunération variable sur une période de 3 années (politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des investisseurs de ces OPCVM),
- Le paiement en parts d'OPCVM de la partie différée susmentionnée (soit 50% de la rémunération variable).

Dans ce cadre, Swiss Life Gestion Privée a décidé de prendre en compte son fonds SLGP Patrimoine (fonds de classification mixte selon la BCE) qui a pour objectif d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, un rendement annuel net de frais supérieur à l'Ester capitalisé +2%, représentatif de sa gestion et dont les décisions d'investissement s'inscrivent pleinement dans le cadre des orientations prises au sein des Comités de la société de gestion regroupant l'ensemble des pôles d'expertise. Pour ces raisons, ce fonds convient à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion. Le paiement en parts d'OPCVM de la partie différée se fera donc exclusivement en parts de SLGP Patrimoine pour tous les collaborateurs concernés, y compris les gérants dudit fonds.

Et d'une manière plus générale :

- La garantie d'une rémunération variable que dans le cas exceptionnel d'une embauche d'un membre du personnel, et uniquement au cours de la première année,
- Le conditionnement du paiement de la rémunération variable à la santé financière de la société de gestion de portefeuille,
- La rémunération variable différée sera également réduite si le comportement du bénéficiaire met en risque la gestion ou la société de gestion,
- Le réexamen a minima annuel de la Politique de Rémunération,
- La rémunération du personnel engagé dans des fonctions de contrôle (notamment le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) sur la base de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle.

6- Eléments quantitatifs sur l'exercice

a. Rémunérations fixes et variables versées par la société de gestion à l'ensemble de ses collaborateurs sur l'exercice

- Rémunérations fixes 2024 : 1 647 323 € (bruts 2024 versés correspondants aux rémunérations fixes versées dont AEN),
- Rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice 2024 (primes exceptionnelles au titre de 2024 versées en 2025) : 429 000 € bruts sans différés
- Aucun différé n'est prévu pour les rémunérations variables au titre de 2024 versées en 2025.
- Effectifs concernés : 23 salariés rémunérés sur l'année (présence d'un jour a minima dans l'année), hors stagiaires (1)

b. Rémunérations agrégées (fixes et variables) versées par la société de gestion à ses collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles

- Rémunération totale attribuée au titre de l'exercice 2024 : 1 438 353€ fixes + 405 000,00€ variables = 1 812 353€ bruts,
- Effectifs concernés : 18 salariés « preneurs de risques » au 31/12/2024.

A noter que les rémunérations indiquées ne comprennent pas : l'éventuelle monétisation de jours de CET, le paiement de tout ou partie de la quote-part d'épargne salariale, éventuelles indemnités de rupture).

c. Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Avantages en nature véhicule : il est fait application d'un forfait de 40% du coût global annuel TTC comprenant la location, l'entretien, l'assurance du véhicule et 60% ou 70% du carburant utilisé à des fins privées et professionnelles (selon km contractuel).

Cet avantage en nature apparaît sur le bulletin de paie transmis mensuellement au collaborateur. Cet avantage en nature apparaît sur le bulletin de paie transmis mensuellement au collaborateur.

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- Rémunération fixe 2024 : Rémunération Brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis + prime ancienneté + avantages en nature + indemnité télétravail,
- Rémunération variable au titre de 2024 : rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de Swiss Life Gestion Privée sont disponibles sur le site internet banqueprivée.swisslife.fr. Un exemplaire sur papier est disponible gratuitement sur demande auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

VALFRANCE
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SWISS LIFE GESTION PRIVEE
7, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement VALFRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

VALFRANCE*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2***Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

VALFRANCE**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

VALFRANCE**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4**

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron



2026.04.09 14:02:17
+0200

COMPTES ANNUELS



BILAN

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	47 991 538,20	42 246 729,65
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	47 991 538,20	42 246 729,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	47 991 538,20	42 246 729,65
Créances et comptes d'ajustement actifs	23 885,00	270 677,26
Comptes financiers	187 971,30	188 307,79
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	211 856,30	458 985,05
Total Actif I + II	48 203 394,50	42 705 714,70

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	40 885 882,64	43 650 888,87
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	7 238 237,59	-1 309 537,84
Capitaux propres I	48 124 120,23	42 341 351,03
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	48 124 120,23	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	79 274,27	364 363,67
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	79 274,27	364 363,67
Total Passifs: I + II + III + IV	48 203 394,50	42 705 714,70

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 284 722,15	1 246 559,32
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	13 117,03	23 783,03
Sous-total Produits sur opérations financières	1 297 839,18	1 270 342,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 297 839,18	1 270 342,35
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-836 653,51	-846 236,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-836 653,51	-846 236,05
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	461 185,67	424 106,30
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 387,54	-31 781,81
Sous-total revenus nets I = C + D	458 798,13	392 324,49

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 340 718,27	2 945 572,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-276 939,52	-327 605,81
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 063 778,75	2 617 966,69
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-17 342,51	232 515,08
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 046 436,24	2 850 481,77
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	4 795 661,36	-3 942 738,55
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	4 795 661,36	-3 942 738,55
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-62 658,14	-609 605,55
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	4 733 003,22	-4 552 344,10
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	7 238 237,59	-1 309 537,84

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ValFrance a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur l'horizon de placement recommandé, une performance nette de frais supérieure à celles des marchés actions français représentés par l'indice CAC 40.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29-12-2023	30-12-2022	31-12-2021
Actif net total	48 124 120,23	42 341 351,03	53 337 067,64	53 909 648,19	65 023 431,98

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29-12-2023	30-12-2022	31-12-2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

PART C

FR0000973711

Nombre de parts ou actions	15 171,266	15 711,301	19 197,655	21 193,794	23 095,293
Valeur liquidative unitaire	3 172,05	2 694,96	2 778,31	2 543,65	2 815,44
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	165,13	206,39	123,31	163,75	468,30

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation :

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

- Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse. Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes: Cours de clôture de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques: Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse de la veille.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse de la veille.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse. Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Cours de clôture de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse de la veille.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse de la veille.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché.

Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- La cotation d'un contributeur,
- Une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- Un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux, etc.

- Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- Parts de FCP : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCP cotés sur les marchés européens.

- Acquisitions temporaires de titres:

- Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle,
- Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois,
- Rémérés à l'achat : valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude,
- Emprunts de titres : valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- Cessions temporaires de titres:

- Titres donnés en pension livrée : les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat,

- Prêts de titres : valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

- Valeurs mobilières non-cotées:

- Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- Titres de créances négociables :

Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire. Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance,

- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois,

- Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue:

BTF/BTAN : Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- Si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché,

- Autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an : application d'une méthode actuarielle.

- Si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché,

- Autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour,

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour,

- Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Opérations d'échange (swaps):

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire,

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché,

- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo,

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan :

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont "Finalim", "Securities 3000" de Reuters, et "Bloomberg". Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs.

- **Garanties données ou reçues** : Néant.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation des sommes distribuables.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	42 341 351,03	53 337 067,64
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	2 001 337,55	2 322 778,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 539 194,13	-12 417 829,62
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	461 185,67	424 106,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 063 778,75	2 617 966,69
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	4 795 661,36	-3 942 738,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	48 124 120,23	42 341 351,03

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0000973711	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	641,016	2 001 337,55
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 181,051	-3 539 194,13
Solde net des souscriptions/rachats	-540,035	-1 537 856,58

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0000973711	PART C	Capitalisable	EUR	48 124 120,23	15 171,266	3 172,05

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Pays-Bas+/-	Allemagne+/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	47 991,54	41 303,37	5 869,43	818,74	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	47 991,54	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	187,97	-	-	-	187,97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	187,97

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	187,97	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	187,97	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	23 885,00
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	23 885,00
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-1 582,67
Frais de gestion	-77 691,60
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-79 274,27
Total des créances et dettes	-55 389,27

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	1,794% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Néant	Néant
Commissions de mouvement*	Prélèvement sur chaque transaction (Uniquement sur les actions)	0,15% TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant

* Prestataires percevant des commissions de mouvement :

- Le dépositaire : 100%,

Barème des commissions de mouvement prélevées

Néant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

PART C

FR0000973711	31/12/2025
Frais fixes	836 653,51
Frais fixes en % actuel	1,79
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

<i>Autres engagements (par nature de produit)</i>	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	458 798,13	392 324,49
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	458 798,13	392 324,49
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	458 798,13	392 324,49

PART C

FR0000973711	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	458 798,13	392 324,49
Total	458 798,13	392 324,49
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 046 436,24	2 850 481,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 046 436,24	2 850 481,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 046 436,24	2 850 481,77

PART C

FR0000973711	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 046 436,24	2 850 481,77
Total	2 046 436,24	2 850 481,77
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			47 991 538,20	99,72
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			47 991 538,20	99,72
act de ser d interm pour le transport de fret			1 150 800,00	2,39
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 800	1 150 800,00	2,39
act d ingenierie et de cons technique connexe			1 379 280,00	2,87
SPIE SA	EUR	28 000	1 379 280,00	2,87
Activites d agence de publicite			1 736 952,00	3,61
PUBLICIS GROUPE	EUR	19 600	1 736 952,00	3,61
Assurances non-vie			1 761 280,00	3,66
AXA SA	EUR	43 000	1 761 280,00	3,66
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			1 562,00	-
WORLDLINE	EUR	1 000	1 562,00	-
Autre intermediation monetaire			3 537 300,00	7,35
BNP PARIBAS	EUR	30 000	2 423 700,00	5,04
EURONEXT	EUR	8 700	1 113 600,00	2,31
Blanchisserie-teinturerie			975 252,00	2,03
ELIS SA	EUR	40 200	975 252,00	2,03
Com gros comb sol. liquides. gazeux et prod annexe			833 560,00	1,73
RUBIS SCA	EUR	26 000	833 560,00	1,73
Construction aeronautique et spatiale civile			5 401 132,00	11,22
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	17 480	3 468 032,00	7,20
SAFRAN	EUR	6 500	1 933 100,00	4,02
Construction routes et autoroutes			2 749 765,00	5,71
BOUYGUES	EUR	26 000	1 153 100,00	2,39
VINCI SA	EUR	13 300	1 596 665,00	3,32
Construction véhicules automobiles			1 287 800,00	2,68
STELLANTIS NV	EUR	137 000	1 287 800,00	2,68
Édition d'autres logiciels			1 003 400,00	2,09
ATOS SE	EUR	20 000	1 003 400,00	2,09
Exploitation laiteries et Fabr. fromage			545 138,00	1,13
DANONE SA	EUR	7 100	545 138,00	1,13
Extraction pétrole brut			1 562 079,00	3,25
TOTAL ENERGIES SE	EUR	28 100	1 562 079,00	3,25
Fabr. d'ordinateurs et d'équipements périphériques			1 021 000,00	2,12
VUSION GROUP	EUR	5 000	1 021 000,00	2,12

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			2 492 880,00	5,18
LOREAL SA	EUR	6 800	2 492 880,00	5,18
Fabrication composants électroniques			3 173 411,00	6,59
EXOSENS	EUR	48 600	2 354 670,00	4,89
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	21 700	818 741,00	1,70
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique			1 628 900,00	3,38
VALEO SA	EUR	140 000	1 628 900,00	3,38
Fabrication d'autres matériels électriques			1 883 300,00	3,91
LEGRAND	EUR	14 800	1 883 300,00	3,91
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			1 634 848,00	3,40
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	18 800	1 634 848,00	3,40
Fabrication d'autres textiles n.c.a.			721 480,00	1,50
HERMES INTERNATIONAL	EUR	340	721 480,00	1,50
Fabrication gaz industriels			2 254 858,20	4,69
AIR LIQUIDE	EUR	14 070	2 254 858,20	4,69
Fabrication préparations pharmaceutiques			2 709 959,00	5,63
BIOMERIEUX SA	EUR	8 650	954 095,00	1,98
MEDINCELL SA	EUR	16 500	415 800,00	0,86
SANOFI	EUR	16 200	1 340 064,00	2,79
Fabr instrumt & fourm. à usage médical,dentaire			3 152 432,00	6,55
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	11 680	3 152 432,00	6,55
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			2 771 820,00	5,76
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	11 800	2 771 820,00	5,76
Production boissons alcooliques distillées			621 350,00	1,29
PERNOD RICARD	EUR	8 500	621 350,00	1,29
Total			47 991 538,20	99,72

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	47 991 538,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	211 856,30
Autres passifs (-)	-79 274,27
Total = actif net	48 124 120,23

